



Conseil d'administration du 2 octobre 2025

- Administrateurs présents : Claudine Beraud, Mireille Kishazy, Georges Davignon (VP), Claude Saulgeot, Olivier Billioud, Jacques Lelarge, Philippe Testard (VP), Gabriel Mathieu. Le CA peut délibérer valablement ;
- Administrateurs excusés : Olivier Labasse, (pouvoir à Georges Davignon), Jean-Claude Secchi, Jean-Bernard Lemoine, Nicole Barbier (pouvoir à Claude Saulgeot), Richard Serret (pouvoir à Olivier Billioud)
- Adhérent excusé : Jacques Hergott ;
- Adhérents présents : Katayoun Vacheron, Valérie Chatenoud, Françoise Favre-Lorraine ;

Huit administrateurs présents et trois pouvoirs, le conseil peut valablement siéger (11/13)

Ordre du Jour, diffusé le 29 septembre 2025 par le Président :

1) Procès-verbal de la séance du 4 septembre 2025

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le procès-verbal.

2) Actualités

- **Maison OBERKAMPF** : le permis a été accordé sous le régime du PLU de Veyrier-du-Lac. Il ne le serait probablement plus si le PLUi-HMB du Grand Annecy était définitivement arrêté (cf logements sociaux). A noter que le panneau d'affichage ne porte pas la mention de « permis de démolir »¹ pour l'appentis situé en bout de bâtiment.

Olivier et Richard ont consulté le dossier. Claude est allé deux fois en mairie et a rencontré la Maire qu'il a questionnée sur les abords et la desserte du bâtiment, notamment le Chemin du Labyrinthe. Le projet de construction neuve connexe à la vieille bâtisse, affligeant d'agressivité architecturale « néo-savoyarde » déplacée, s'inscrit mal dans le site du centre bourg historique qu'il contribue à abîmer visuellement. Un rendez-vous est pris avec Mme Meynet (service urbanisme de la mairie) par Nicole, Paquito et Jacques Hergott. BVV avait fait part de ses critiques sur quelques incohérences du descriptif passe-partout de l'OAP n° 3 *Centre-Village Ouest RD 909* dans le document d'analyse du PLUi-HMB déposé le 25/06/2025 à l'enquête publique du Grand Annecy. A-t-il été lu ?

La maison Oberkampf sera, quant à elle, réhabilitée dans son volume avec le maintien des arcades. La façade côté ouest sera rénovée. Côté route de la Tournette, la façade ancienne sera elle aussi réhabilitée et le passage sera élargi à 1,5m pour les piétons avec la suppression des escaliers (conformément à la note n°2 de BVV « *Aménagement axe principal, rue de la Tournette- Route d'Annecy* » du 15/09/2022). La voie d'accès au Chemin du Labyrinthe, propriété de la Commune, sera élargie à 5m. pour permettre l'accès des véhicules. La restructuration de l'ensemble immobilier inclut trois commerces et 14 places de parking dont une pour les personnes à mobilité réduite. L'ensemble immobilier demeurerait la propriété de la famille Oberkampf ?

- **Ordures ménagères** : la suppression du porte à porte dans plusieurs secteurs de Veyrier est la décision du Grand Annecy sans qu'il y ait eu une information/ concertation préalable des habitants. La collecte des bacs roulants (et leur remplacement) est maintenue pour le centre bourg (rue de la Tournette) et sera décalée d'un jour. Olivier prépare une lettre avec AR au Grand Annecy, copie Maire de Veyrier et Préfecture. Pour intervenir avec justesse, il faut le détail des collectes défaillantes par secteur (Corniche, Mont Veyrier, La Combe...). Pour répondre aux demandes insistantes de personnes résidant route de la Brune, chemin des Barattes et dans les hautes de Veyrier, Olivier nous a dit souhaiter réunir tous les éléments factuels pour actualiser et compléter le dossier à adresser à Madame Lardet (Grand Annecy) à l'instar de celui communiqué il y a quelques années et auquel elle avait répondu favorablement par le maintien de la collecte en porte à porte. Olivier a précisé à Claude s'être entretenu avec un adjoint sur la régression à l'œuvre des services publics délivrés par le Grand Annecy. Pour information, Georges signale le site de la mairie : <https://www.veyrier-du-lac.fr/collecte-des-ordures-menageres/>

Après la suppression de la Poste, c'est une nouvelle atteinte aux services publics. La Mairie semble attentive au problème mais la question est de savoir si elle agira pour soutenir la démarche des habitants, notamment les personnes âgées et celles à mobilité réduite.

- **Auberge du Lac**. La construction illégale doit être supprimée sans délai. Il est incompréhensible que la

¹ Affichage sur le portail de l'appentis, côté rue.

mairie n'ait pas réagi dès le constat de l'installation du bâtiment et que la décision de mettre fin à l'infraction ait été suspendue tout l'été, malgré les nuisances continues aux habitants voisins et aux promeneurs. C'est une erreur d'exercice du mandat qui pourrait inciter à d'affranchir de la légalité. L'intervention de la Maire est demandée d'ici le 15 octobre pour faire respecter le droit.

3) Point sur les cotisations et les adhésions

En l'absence de Jean-Claude, le point n'a pu être traité.

4) Plan Stratégique de Communication

Au sein du CA, nous nous sommes interrogés sur la façon de mieux informer tous les habitants et communiquer avec eux sur l'ensemble des questions que nous traitons aussi bien pour la gestion de la Commune que dans ses relations avec le Grand Annecy. La perspective des élections municipales de mars 2026 et le programme d'action de la future municipalité pour la mandature 2026-2032, nous y incitent encore plus. Gabriel a proposé, dans son message du 6 mai dernier, une méthodologie globale pour la communication. De même, la communication entre les membres du CA et les personnes qui y sont associées pourrait utiliser un moyen dédié tel que WhatsApp en créant un groupe spécifique ?

Georges rappelle que les informations essentielles communiquées en temps réel par la mairie sont diffusées par l'application CityAll mise en place en Juin 2021 de manière à informer les habitants mais aussi faire remonter des points clés, et plus encore. Gabriel précise que l'application est à télécharger sur des smartphones :

- lien pour les Iphones: <https://apps.apple.com/fr/app/cityall-le-citoyen-connect%C3%A9/id1450284143>
- lien pour les androids: <https://play.google.com/store/apps/details?id=com.lumiplan.city.wall&hl=fr&pli=1>

5) Questions diverses :

Maison de la Nature

La question revient d'actualité dans la perspective du conseil municipal où Georges sera présent. Alors que plusieurs bâtiments sont désaffectés ou en attente de réhabilitation (presbytère depuis plus de 10 ans, gare du téléphérique, ancienne Poste), la mairie entend construire une Maison Nature à La Ravoire sur le dernier site communal naturel qui avait failli faire l'objet de constructions (auxquelles BVV s'était opposé) lors d'un mandat précédent. Le CA rappelle son attachement à préserver le site de toute construction et artificialisation du sol. En outre, l'imprécision du contenu du dossier, la non divulgation de la destination² réelle du projet, de son programme, de son coût (187000€ ? plus ?) et de ses justifications, appelle à s'interroger sur l'opportunité d'une opération pour laquelle les habitants n'ont, une fois encore, pas été consultés. Dans ces conditions, le conseil estime que le projet ne peut être accepté en l'état et mandate le président pour engager une procédure de recours gracieux; un examen approfondi du dossier sera fait par la commission urbanisation. S'il s'agit de créer un petit musée de la vigne, il serait judicieux d'utiliser un bâti existant du centre bourg, facile d'accès pour les touristes et les habitants sans financer une nouvelle construction.

Frelon asiatique

Le sujet a été évoqué au CA du 4 septembre dernier ; Olivier a demandé que la précision suivante soit apportée : « *Il semblait en effet relativement plus complexe d'imposer aux particuliers de signaler un nid de frelons seulement auprès du département qu'auprès des maires qui sont « les interlocuteurs privilégiés de nos concitoyens ».* Les deux sont désormais possibles. « *Le maire devra donc, s'il est sollicité par un citoyen, se charger de « transmettre la déclaration au préfet de département afin de procéder, le cas échéant, à la destruction du nid ».* »

Les informations sont accessibles sur le site de la mairie : <https://www.veyrier-du-lac.fr/frelon-asiatique/>

Retour sur la journée du patrimoine : Celles et ceux qui ont participé, aussi bien à la visite des vignes (Vignes du Lac et vigne communale) et du hameau de Chavoires(Veyrier-Patrimoine) qu'à la conférence sur l'histoire de la vigne à Veyrier du Lac, se disent très satisfaits de cette journée 2025.

Autres questions à poser au prochain conseil municipal :

- Conditions de circulation route du Mont-Veyrier : plots et chevalets à replacer, panneau de signalisation sur le sens prioritaire à implanter au début de la route, au niveau de Chavoires³.
- Stationnement au centre bourg et dans les parkings souterrains (suite note BVV et fin dérogation au 15/09).
- Place de parking à créer devant la maison médicale pour les personnes à mobilité réduite.
- Parc à vélo à implanter (notamment place de l'ancienne Poste ?).

Prochain conseil d'administration : jeudi 6 novembre 2025 à 18h, salle de réunion de la Veyrière (n-1).

² salle polyvalente à titre précaire mentionnée sur l'affichage. Hauteur 5,90m, surface de plancher 53m2 (NDLR)

³ Deux essais de chicanes sur la 909 dans la zone à vitesse limitée ont été réalisés par la Mairie. BVV soutient le dispositif.